

Actions de l'inspection des ICPE

Avril 2025 – mai 2026

CSS All Chem – Montluçon
9 juin 2026



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

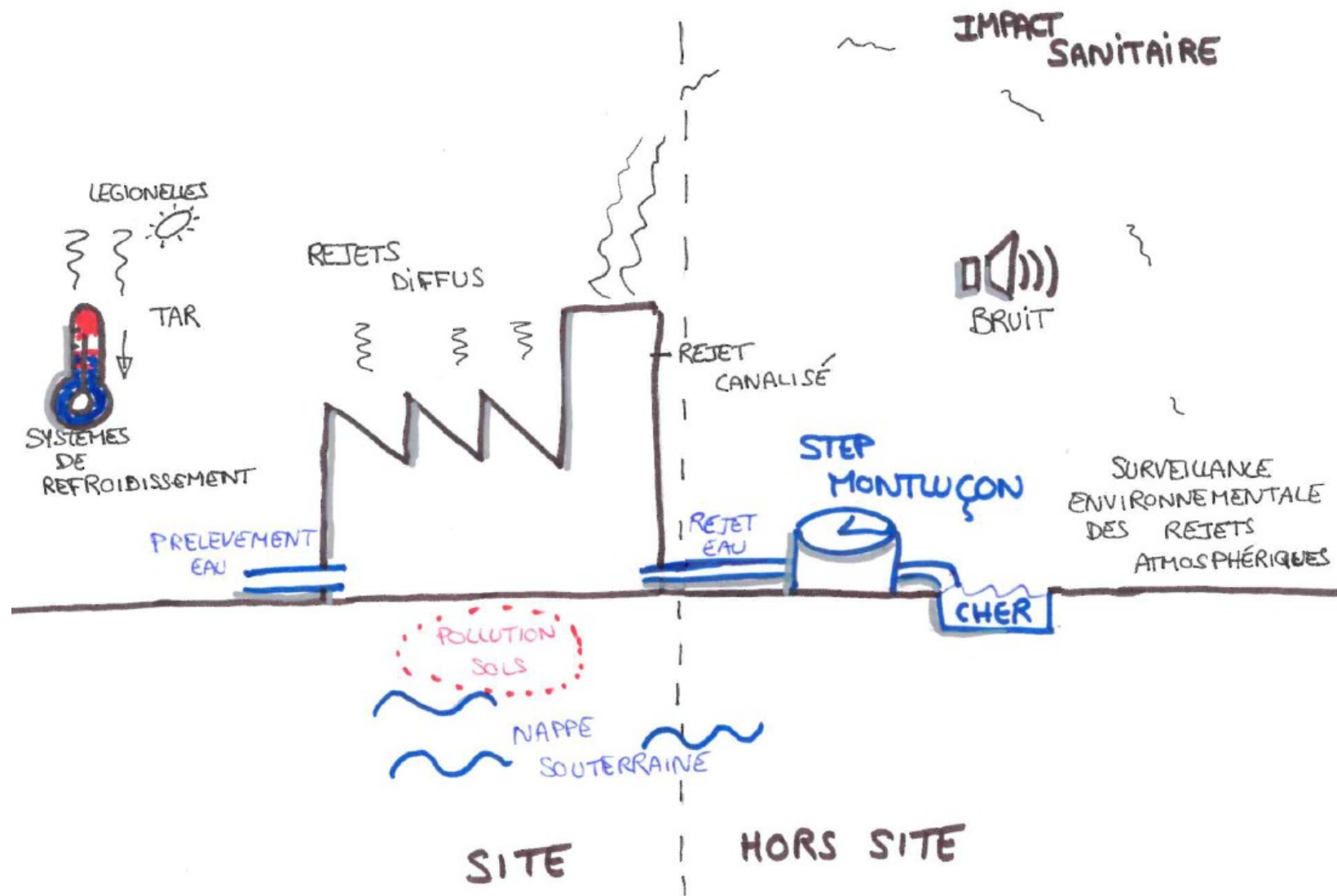
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Actions principales

- Inspection du 10 juillet 2025 avec le SDIS03 concernant les moyens de défense incendie
- Inspection du 11 décembre 2025 concernant la gestion des risques chroniques
- Contrôle inopiné eau le 24/11/2025
- Contrôle inopiné air le 21/11/2025
- Instruction du dossier de réexamen IED
- Instruction de l'étude de risque sanitaire mise à jour

Sujets abordés – risque chronique



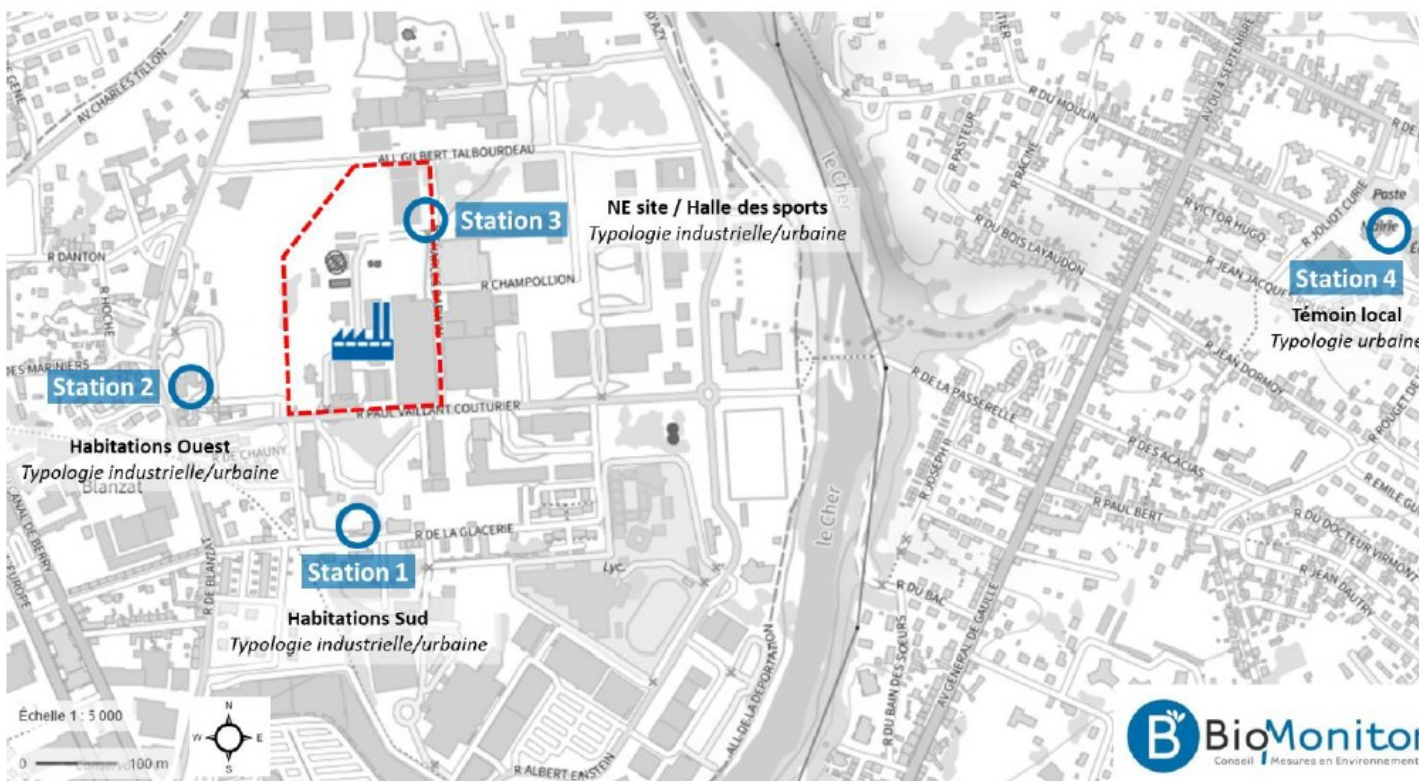
Rejets dans l'air

- Mesure annuelle sur l'émissaire principal :
 - **2024 – résultats conformes à la réglementation nationale**
 - COVT 91,3 mg/m³ (valeur limite 110 mg/m³)
 - COV à phrase de risque : 0,24 mg/m³ (valeur limite 2 mg/m³) et 1,26 mg/m³ (valeur limite 20 mg/m³)
 - **Contrôle annuel Juin 2025 et contrôle inopiné novembre 2025:**
 - COVT 1,7 mg/m³ et 8,8 mg/m³
 - COV à phrase de risque : 0,12 mg/m³ (VLE 2) et 1,87 mg/m³ (VLE 20) et non détectés sur analyses de novembre
- => conformité avec les prochaines normes applicables fin 2026**
- **Évaluation des émissions diffuses par bilan (PGS) :** remarques de l'inspection sur le bilan 2023 → en 2025 **réalisation avec un expert national du domaine (CITEPA)**=> 0,38 % d'émissions diffuses par rapport aux solvants utilisés (3,6 tonnes sur 942 tonnes utilisées, 4,84 tonnes d'émissions totales)

Action sur le recensement des émissions diffuses dans le cadre du réexamen IED

Rejets dans l'air

Surveillance environnementale des rejets atmosphériques :



- Prélèvements passifs – six campagnes (cumulé 58 j) en 2024
 - Prélèvements actifs – 5 campagnes (périodes de 10 à 20 heures) en 2024
- => permet de couvrir les différentes productions et les polluants les plus impactants
- => quelques valeurs marquées sur le point 3 (toluène, monochlorobenzène) – en majorité composés non détectés**
- => mise à jour ERS/IEM - instruction prochainement finalisée**

Eau

- **Rejets aqueux envoyés à la STEP de Montluçon**
 - Rejet par batch la nuit, volumes en moyenne de 30 m³/j
 - Contrôle inopiné 2025 : non conformités en hydrocarbures, en toluène et chlorobenzène
 - Valeurs de rejets et fréquences de surveillance en cours de remise à niveau par rapport aux textes réglementaires nationaux et européens
- **Rejet au Cher** : eaux pluviales + eaux de purge de TAR et de chaudière – rejet en batch de 1800 m³, 6 à 7 fois par an
 - Arguments avancés par l'exploitant pour montrer l'acceptabilité de ces rejets
 - Discussions en cours pour se positionner officiellement sur cette pratique

Pollution des sols/eaux souterraines

- Présence d'un dôme piézométrique : analyses complémentaires effectuées sur le site
- Travaux toujours en cours pour limiter le lien entre l'activité du site et les eaux souterraines (mise en aérien de canalisation, étanchéité fosses...)
- Rapport de base transmis dans le cadre du réexamen IED (= état des lieux de la qualité des sols et eaux souterraines sur site vis-à-vis des produits utilisés)
- **Pollution des eaux souterraines qui nécessite des investigations supplémentaires** notamment en limite de propriété afin de vérifier un éventuel impact hors site

Bruit

- **Bruit** : mur anti bruit mis en place à proximité des tours depuis fin 2023

Mesures niveau sonore 2024 :



- Non conformité sur LP1 de nuit et sur les zones à émergence réglementée nuit et jour
- Remplacement des équipements les plus bruyants (ventilateur, casse vide...)

Risques accidentels

- **Modification des modalités de stockage des récipients mobiles de liquides inflammables** : mis en service début 2025
=> va permettre une maîtrise des effets dominos avec confinement de la nappe enflammée potentielle dans des rétentions



Risques accidentels

- **Modification des moyens de défense incendie** : mise à jour suite à visite conjointe DREAL/SDIS – instruction en cours (avec étude de danger)
- **Mise à jour quinquennale de l'étude de danger** : dépôt fin mai 2026
- **POI à mettre à jour (version en vigueur datant de 2021)** – en cours, mais attente instruction étude de danger

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr